



Déclaration de Carthage **3 mai 2012**

Nous, participants à la Conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée par l'UNESCO, à Tunis, Tunisie, du 3 au 5 mai 2012 :

Réunis au berceau du Printemps arabe et considérant que la liberté d'opinion et d'expression est essentielle pour des sociétés ouvertes, libres et démocratiques ;

Rappelant l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ;

Rendant hommage aux journalistes, aux professionnels des médias et aux producteurs des médias sociaux qui contribuent à la liberté des médias par le biais d'un journalisme d'intérêt public, souvent au péril de leur vie et de leur sécurité ;

Reconnaissant que la liberté d'expression sur toutes les plateformes médiatiques, en ligne et hors ligne, permet la libre circulation de l'information, par le mot et l'image, comme le stipule la constitution de l'UNESCO ;

Constatant la manière dont les médias sociaux, conjugués avec les autres médias, peuvent aider à l'avènement d'une liberté d'expression et d'une mutation démocratique sans précédent ;

Convaincus que la conjugaison de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de l'accès à l'information et de la connexion internet est au cœur de la démocratie contemporaine, du développement et de la croissance économique durable ;

Soulignant l'importance de l'éthique pour le journalisme, exercé par les professionnels des médias et par les journalistes citoyens, comme moyen clé de dévoiler les contrevérités, promouvoir les droits de l'Homme, combattre l'intolérance, révéler les cas de corruption et contrer l'autoritarisme ;

Prenant note du Rapport du Conseil des droits de l'Homme de 2011, publié par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'expression, et relatif à l'accès à l'internet et au droit de tous les individus à la liberté d'expression, y compris par le biais de l'internet (A/HRC/17/27) ;

Reconnaissant les principes et les recommandations des déclarations des Journées mondiales pour la liberté de la presse antérieures, et en particulier la Déclaration de Washington sur les médias du 21ème siècle : nouvelles frontières, nouvelles barrières et la

Déclaration de Maputo sur la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'autonomisation des peuples ;

Se félicitant du Plan d'action inter-organisations des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, soutenu par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le 13 avril 2012, visant à créer un environnement libre et sûr pour les journalistes et les professionnels des médias, dans les situations de conflits et de non-conflits ;

Comprenant que la Journée mondiale de la liberté de la presse 2012 a lieu à un moment historique où il est important de consolider la culture, les lois et les pratiques journalistiques essentielles à la protection des libertés chèrement acquises.

Appelons tous les partenaires à :

Créer et renforcer un environnement favorable aux médias libres, indépendants et pluralistes, y compris dans les pays en transition vers la démocratie ;

Veiller à ce que le système médiatique dans son ensemble réponde aux besoins de la société en reflétant la diversité de ses opinions politiques, de ses cultures, de ses langues et de ses croyances ;

Encourager les institutions de financement et de développement et les autres partenaires à prendre en compte la liberté de la presse dans le développement de leurs politiques et de leurs programmes ;

Créer un environnement libre et sûr pour que les journalistes, les professionnels des médias et les producteurs de médias sociaux produisent de l'information par le biais des médias traditionnels et des nouveaux médias, et soutenir la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Soutenir les initiatives visant à promouvoir la bonne gouvernance des médias et les normes professionnelles en matière de journalisme, ainsi que des pratiques éthiques volontaires, incluant le journalisme citoyen ;

Promouvoir les contenus générés par les utilisateurs et la participation citoyenne dans les médias, mettant en pratique les lignes directrices de l'UNESCO dans ce domaine ;

Permettre aux femmes et aux jeunes de participer à la communication de masse ;

Promouvoir l'accès à l'internet et encourager la formation aux médias et à l'information dans le but d'autonomiser les citoyens et de leur permettre de rechercher, évaluer, utiliser et créer l'information pour participer aux décisions concernant leur contexte économique, social et culturel ;

Encourager davantage une vaste célébration annuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai), ainsi que de la Journée du droit de savoir (28 septembre) et de la Journée d'action contre l'impunité (23 novembre).

Appelons les Etats membres de l'UNESCO à :

Réaffirmer et mettre en œuvre leurs engagements envers les normes internationales en matière de liberté de la presse, y compris l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et reconnaître l'importance de ce droit en ce qui concerne la participation des citoyens à tous types de médias, au développement de leurs sociétés, et particulièrement à leur transformation en sociétés démocratiques ;

Développer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir le pluralisme des médias et empêcher une concentration excessive de la propriété des médias, tout en soutenant un accès équitable aux moyens de communication et la réduction de la fracture numérique ;

Garantir légalement l'indépendance des organes de régulation médiatiques et leur rôle dans la promotion de la diversité des médias, et s'assurer que les nominations dans et par ces organismes soient transparentes et fondées exclusivement sur des critères de compétence ;

Promouvoir un paysage médiatique divers qui reconnaisse la contribution spécifique à la démocratie des trois niveaux de diffuseurs : service public, communautaire et commercial ;

Transformer les médias d'Etats et gouvernementaux en médias de service public et garantir leur entière indépendance, y compris en inscrivant ce principe dans les constitutions des sociétés en période de transition démocratique ;

S'assurer que l'aide de l'état aux médias et les annonces publiques soient accordées par le moyen d'un processus transparent et responsable et ne soient pas utilisées comme moyen de récompenser ou punir les médias pour des raisons politiques ;

Promulguer et à mettre en œuvre des lois sur la liberté d'accès à l'information, fournir les ressources appropriées pour permettre l'accès de tous à l'information gouvernementale et renforcer ainsi la transparence et la responsabilité des institutions publiques et celles des institutions qui remplissent des fonctions publiques ou utilisent des fonds et des ressources publiques ;

Abroger les lois criminalisant la diffamation et les lois déraisonnables sur les secrets d'Etat ;

Assurer des enquêtes judiciaires approfondies et indépendantes dans les cas de violence et de meurtres commis à l'encontre de journalistes et en informer la Directrice générale de l'UNESCO, conformément à la décision, prise en 2012, du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Former les forces de sécurité à interagir positivement avec les professionnels des médias, particulièrement lors de manifestations et de protestations civiques pacifiques.

Appelons les associations professionnelles, les institutions de médias, l'industrie et les praticiens de médias sociaux à :

Assurer la diffusion d'informations de qualité, indépendantes et pluralistes en respectant les meilleures normes professionnelles et déontologiques et éviter toute influence fâcheuse des acteurs économiques, politiques et autres ;

Promouvoir l'établissement de mécanismes de transparence, de bonne gouvernance et de responsabilité au sein des médias, particulièrement concernant la propriété des médias et les intérêts politiques et financiers ;

Faciliter, au sein des professionnels des médias et des praticiens des médias sociaux, une culture d'autorégulation volontaire et crédible afin de renforcer la confiance du public dans les médias et le journalisme, y compris les médias sociaux ;

Encourager la société civile à soutenir et contrôler l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias ainsi que la transparence des institutions officielles et la mise en œuvre de politiques gouvernementale ayant un impact sur la liberté d'expression.

Appelons l'UNESCO à :

Assurer une large diffusion de la présente Déclaration auprès des Etats membres, des organisations régionales et internationales, des associations professionnelles, des médias et des ONG actives dans le domaine des médias ;

Continuer à combattre l'impunité, particulièrement en mettant en œuvre le Plan d'action inter-organisations des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

Continuer à demander aux Etats membres à rendre public l'état d'avancement de l'investigation sur les cas de violence commis à l'encontre des professionnels des médias et d'autres personnes contribuant à un journalisme servant l'intérêt public et d'assurer la transparence de l'établissement des rapports ;

Coordonner le dialogue entre les Etats membres et d'autres partenaires clés sur les implications, en matière de droits de l'Homme, des réseaux sociaux et des nouveaux médias sur la liberté d'expression, la protection de la vie privée et des données personnelles ;

A utiliser cette Déclaration comme une référence des activités de l'UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression.

Appelons les partenaires de la Journée mondiale de la liberté d'expression 2012 à :

S'inspirer du succès de l'expérience de coopération multipartite dans l'organisation de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2012 et se résoudre à travailler ensemble dans le cadre d'activités ultérieures visant à renforcer davantage la liberté de la presse et la liberté d'expression en tant que valeur universelle et bénéfique pour la société dans son ensemble.